COMMUNE
MENTQUE-NORTBÉCOURT
Procès-Verbal de la réunion de Conseil du samedi 18 juillet 2026 à 10h00

Secrétaire de séance : Aurélie LEURETTE / Secrétaire Générale de Mairie : Isabelle LEGROS
Présent(s) : Sylvie HIRARDOT, Frédéric URBANAC, Sophie COLIN, Joëlle GRIERE, Patrick COURQUIN, Francine VINCENT, Anne-Sophie LEROY, Daniel SAMEZ, Bernard CARON, Aurélie LEURETTE, Christian TERNINCK, Sylvain TACCOËN,
Absent(s) excusés : Freddy DIERS donne pouvoir à Sylvie HIRARDOT, Benoît OBERT donne pouvoir à Sophie COLIN, Caroline OGEZ donne pouvoir à Christian TERNINCK

Ordre du jour :

1- Nomination du secrétaire de séance et approbation du PV de la dernière réunion
2- Formation des élus
3- Modification du tarif et du règlement de la salle polyvalente
4- Création d'une commission écoles
5- CAPSO – adhésion au groupement de commandes produits d'entretien
6- CANTINE - Augmentation du tarif et signature de la convention
7- Fermeture de la garderie de Nortbécourt
8- Participation aux travaux effectués « route de Moringhem » par la commune de Moringhem
9- Questions Diverses

---

1 : Nomination du secrétaire de séance et approbation du PV de la dernière réunion

---

- Aurélie LEURETTE est désignée secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil a fait l'objet d'une remarque de Mr TERNINCK laquelle a été inscrite sur la délibération.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité,
La séance est ouverte,

---

2 : Formation des élus

Conformément aux articles L2123-12 à L2123-14 et R1221-1 et suivants du CGCT, le conseil municipal doit délibérer sur le droit à la formation des élus. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
Considérant que, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal soit 669.26 €.
Interventions d'élus : néant

---

3 : Modification du tarif et du règlement de la salle polyvalente

---

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications suivantes :

- Le tarif pour les extérieurs passe de 500.00 euros à 650.00 euros
- Le forfait ménage passe de 70.00 euros à 100.00 euros
- La location de nappes est supprimée
- Ajout de la phrase suivante dans le règlement : « *En cas de non-respect des consignes d'entretien, le forfait ménage sera automatiquement appliqué. Cette mesure, essentielle pour garantir la propreté et le*

bon état des lieux, s'applique de plein droit afin d'assurer le confort et l'équité pour l'ensemble des occupants »

Interventions d'élus : néant

---

4 : Création d'une commission écoles

Madame la Mairesse propose la création d'une commission dédiée aux questions scolaires.
Compte tenu de la complexité de gestion du regroupement pédagogique intercommunal (RPI), il apparaît essentiel qu'un groupe de travail, composé d'élus, soit constitué afin d'assurer le suivi des affaires relatives à ce dispositif et de formuler des propositions d'amélioration.
Elle propose de composer cette commission de la façon suivante :
4 membres, élus du conseil municipal.
- Sylvie HIRARDOT
- Sophie COLIN
- Francine VINCENT
- Aurélie LEURETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité
Interventions d'élus : néant

---

5 : CAPSO – adhésion au groupement de commandes produits d'entretien

---

Mme la Mairesse propose aux membres du Conseil d'adhérer au groupement de commandes de la CAPSO pour l'achat de produits d'entretien. Ce groupement de commandes permettre de travailler avec des produits professionnels à des tarifs préférentiels.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité.
Intervention d'élus :
S.COLIN : dit qu'il convient de faire passer le Certibiocide aux agents communaux manipulant ces produits.

---

6 : Cantine : augmentation du tarif et signature de la convention

---

Madame la Mairesse expose au Conseil municipal les éléments suivants :
Le prestataire de restauration scolaire « Yanni'Cuisine » a notifié une révision de son tarif de base, lequel passera de 3,15 € TTC à 3,30 € TTC par repas à compter du 1er septembre 2026. Cette évolution tarifaire, justifiée par l'évolution des coûts de production, rend nécessaire un ajustement du prix unitaire facturé aux familles afin de préserver l'équilibre financier du service.
En conséquence, Madame la Mairesse propose que le tarif appliqué aux usagers soit porté à 3,55 € TTC par repas, contre 3,40 € TTC précédemment, à effet du 1er septembre 2026.
Elle demande également l'autorisation de signer la nouvelle convention avec Yanni'Cuisine.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE à l'unanimité.
Interventions d'élus :
S.COLIN : rappelle que la boulangerie qui délivre le pain à la cantine fermera ses portes le 31 décembre prochain et qu'il convient de trouver rapidement une solution de remplacement.
A.LEURETTE : pourquoi ne pas demander à notre prestataire Yanni'Cuisine s'il peut livrer du pain en même temps que les repas.
S.HIRARDOT : Nous allons en effet nous renseigner auprès de Yanni'Cuisine.
Précise également qu'il va être demandé à ce dernier d'établir la facture au nom de la commune de Mentque-Nortbécourt (actuellement elle est établie au nom de la commune de Moringhem).

---

7 : Fermeture de la garderie

Madame la Mairesse expose au Conseil Municipal la situation préoccupante de la garderie périscolaire, marquée par une diminution significative de sa fréquentation ainsi que la protection du personnel communal.
En effet, il apparaît que la majorité des enfants scolarisés dans le cadre du RPI sont désormais accueillis au sein de la structure de Moringhem.
Dans ces conditions, et afin d'optimiser la gestion des deniers publics, Madame la Mairesse propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la fermeture ou non de cette structure, dont le maintien engendrerait des dépenses disproportionnées au regard de son utilité effective.
Cette mesure, essentielle pour garantir une allocation rationnelle des ressources communales, permettrait de recentrer les moyens sur des services répondant davantage aux besoins actuels des familles.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité, de fermer la garderie de Nortbécourt.
Interventions d'élus :
A.LEURETTE : rappelle que la garderie est aussi concerné par des impayés pour la commune.
A-S.LEROY : s'interroge, est-ce que les enfants scolarisés dans les 2 écoles de Mentque-Nortbécourt seront pris en charge par le car scolaire jusqu'à la garderie de Moringhem.
S.HIRARDOT : confirme que le car scolaire conduit les enfants jusqu'à la garderie de Moringhem.

---

8 : Participation aux travaux effectués « route de Moringhem » par la Commune de Moringhem

---

Mme la Mairesse donne lecture d'un courrier en date du 7 juillet 2026, adressé par Mr Christophe Cornette, Maire de la commune de Moringhem. Ce dernier sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal d'une délibération relative à la participation financière de la commune de Mentque-Nortbécourt aux travaux effectués en avril 2025 par la commune de Moringhem sur une portion de voie située sur notre territoire.
Il est à noter qu'aucune convention n'a été formalisée entre les deux collectivités pour encadrer ces travaux, lesquels ont été engagés sans accord écrit préalable de l'ancienne équipe municipale.

Mr Cornette propose que notre commune contribue à hauteur de **6 919.87 euros** HT à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 00 POUR, 13 CONTRE, 02 ABSTENTIONS (C.TERNINCK, C.OGEZ)
(Précision : C.TERNINCK refuse de participer au vote, sa voix est de fait comptabilisée dans les abstentions.)
REJETTE la demande de la Commune de Moringhem compte tenu de l'absence de convention établie avant ces travaux entre les 2 communes.
REFUSE de participer au financement des travaux énoncés ci-dessus.
Interventions d'élus :
C.TERNINCK : Indique qu'il avait donné un accord de principe (oral) mais qu'il avait précisé à Mr CORNETTE que la commune n'avait pas les moyens de participer au financement de ces travaux. Il dit que Mr CORNETTE devait voter une convention et ensuite la lui transmettre afin qu'il la fasse voter à son tour au Conseil Municipal de Mentque-Nortbécourt, et précise qu'il n'a jamais reçu ladite convention. Il ajoute que ces travaux ont donc été réalisés sans qu'aucune convention n'ait été effectuée.
S.HIRARDOT : sans convention écrite, absence de délibération donc pas d'accord.
S'en suit une longue discussion entre les élus sur ces travaux, l'absence de convention, d'accord écrit entre les 2 communes et de facture conforte les élus dans leur choix de ne pas participer au financement desdits travaux.

---

9 : Questions diverses

B.CARON : Indique que les bornes à cartons sont pleines, que ce problème est récurent.
S.HIRARDOT : Nous allons appeler la CAPSO lundi matin.

F.VINCENT : Un administré lui a remonté l'information que le fauchage n'a pas été fait rue Lambert.
S.HIRARDOT : l'entreprise en charge du fauchage a eu un souci avec sa machine, le fauchage devrait reprendre prochainement.
C.TERNINCK : le cantonnier va bientôt être en congé et les ponts ne sont pas nettoyés rue des creuses.

S.COLIN : souhaite qu'on fasse une communication sur l'entretien des haies.
S.HIRARDOT : une communication à ce sujet a été faite il y a 15 jours, nous allons prochainement en refaire une.

C.TERNINCK : fait état de la DECI, il y a des peintures à faire. Et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
S.HIRARDOT : le PCS est actuellement en cours en collaboration avec le SMAGEAA.

C.TERNINCK : il y a un problème à l'église de Nortbécourt, les grillages des vitraux sont cassés.
S.HIRARDOT : en effet, mais ce problème n'est pas nouveau.
F.VINCENT : il faut faire ses travaux mais durant le mandat de Mr TERNINCK cela n'a jamais été fait ni voté.

S.COLIN : Les portes de l'église de Nortbécourt sont ouvertes tous les jours, que fait-on en cas de vol ?
C.TERNINCK : le nom des personnes responsables des églises est affiché dans chaque église.
S.HIRARDOT : il n'est pas équitable que l'église de Nortbécourt soit ouverte chaque jour alors que celle de Mentque est fermée. Nous allons prendre un temps de réflexion afin de décider des horaires d'ouverture des 2 églises, il est important que les horaires d'ouverture soient identiques dans les 2 églises du village.

G.SAMEZ : peut-on refaire un appel au bénévolat pour nettoyer les cimetières, au vu de la charge de travail, notre cantonnier ne peut pas s'en sortir seul.
S.HIRARDOT : Une réunion de la commission cimetières va prochainement avoir lieu, la végétalisation des cimetières est en discussion.

Informations diverses

S.HIRARDOT : fait un point sur les dépenses qu'elle a engagée depuis le début de son mandat.
- Une facture de 594.98 euros a été réglée à FL. MECANIQUE pour le tracteur tondeuse (ce dernier était déjà en réparation au moment de sa prise de fonctions).
- **Indique** qu'il a fallu emmener le véhicule communal au garage (ce dernier était en panne), elle remercie son 1er Adjoint F.URBANAC d'avoir remorqué (bénévolement) le véhicule jusqu'au garage.

La facture s'élève à 2 033.60 euros, elle comporte 3 pages.

- Achat de fleurs pour le 8 mai, 50.00 euros.
- Un contrat a été signé pour la dératisation du complexe, 1 devis pour le curatif s'élevant à 384.00 euros et un second pour l'entretien courant s'élevant à 504.00 euros.
- 2 devis ont été signés, 1 pour les diagnostics amiante au sein des 2 écoles (obligatoire) 340.00 euros et autre pour le diagnostic amiante du préfabriqué (obligatoire avant la démolition) 684.00 euros.

Indique aux élus que F.URBANAC se charge de trouver des entreprises et de faire établir des devis pour la démolition du préfabriqué (ces devis seront étudiés lors d'une prochaine réunion de Conseil).

Informe que les chaises en bois vont être restaurées (bénévolement) et utilisées pour les cérémonies de mariages.

Informe de la négociation en cours pour le renouvellement des contrats de location des photocopieurs de la Mairie et des 2 écoles, ceci dans le but de trouver le meilleur rapport qualité-prix.

Informe avoir pris contact avec un huissier afin de récupérer le logement de Mentque pour lequel la dette continue de s'accroître, à ce jour elle s'élève à plus de 7 345.00 euros. Il y a également un défaut d'assurance depuis 2 ans.
Les frais d'huissier devraient s'élever entre 1 300.00 et 1 500.00 euros.

Fin de séance : 11h26

Signatures :

Le Secrétaire de séance,
Aurélie LEURETTE

La Mairesse,
Sylvie HIRARDOT

MAIRIE DE MENTQUE NORTBECOURT
62890